



Municipalité  
de St-Norbert

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

---

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 12 mars 2018 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine  
Mesdames les conseillères : Hélène Houde  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers : Michel Fafard  
Jacques Boisvert  
Cédric Tremblay  
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h08.

#### ADMINISTRATION

2018-03-048

##### (1) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Hélène Houde

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeure ouverte :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018
3. Comptes à approuver et à payer
4. Adoption du règlement #392-2 modifiant le règlement # 392 – fixant les tarifs et modalités de location des locaux municipaux
5. Table de concertation en patrimoine religieux de D'Autray
6. Invitation du MAMOT
7. Invitation à la *Soirée annuelle de reconnaissance des bénévoles* organisée par le Centre d'action bénévole Brandon
8. Le marché fermier de Saint-Norbert saison 2017 – 3e édition
9. Compensation demandée à Bell Gaz Ltée.
10. Affectation au fonds affecté BFS (Boues de fosses septiques)
11. Fermeture du compte de banque de l'église
12. Gestion de la récupération des matières organiques – Collecte & transport, bacs
13. Augmentation de la distance actuellement autorisée pour la circulation des VHR sur les routes sous juridiction provinciale du territoire norbertois
14. Développement d'un nouveau site web et d'une carte interactive pour les entreprises norbertaises
15. Marché volontaire de crédit carbone propulsé par la SADC
16. Nordikeau – Caractérisation de l'eau brute – réseau de l'église
17. Abolition du poste responsable loisirs et culture
18. Ampoules pour le terrain de soccer
19. Demande du Service récréatif St-Norbert Inc.
  - a. (ajout) Demande de soutien financier – Les Amis de l'environnement de Brandon
  - b. (ajout) Demande de Mme Manon Carrière – garde d'un 3e chien
  - c. (ajout) Projet Accompagnons nos aînés – Présence d'une travailleuse de milieu à St-Norbert



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

- d. (ajout) Formation Rôles et responsabilités des élus  
20. Période de questions  
21. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-03-049

**(2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Lise L'Heureux

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-03-050

**(3) Comptes à approuver et à payer**

Considérant que le conseil municipal a reçu la liste des déboursés du 13 février au 12 mars 2018 sur laquelle figure l'ensemble des dépenses à approuver et à payer :

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Michel Fafard

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :

Chèques et prélèvements émis du 13 février au 12 mars 2018	77 179.50 \$
Salaires payés au cours du mois de février	9 938.69 \$
<b>Total</b>	<b>87 118.19 \$</b>

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-03-051

**(4) Adoption du règlement #392-2 modifiant le règlement # 392 – fixant les tarifs et modalités de location des locaux municipaux**

**Attendu que** la prise de réservation et la tarification des salles selon la définition d'organisme local laisse place à interprétation ;

**Attendu qu'**il y a lieu que le conseil municipal donne, par l'adoption d'une modification au règlement 392, une définition claire de ce qu'est un organisme local ;

**Attendu que** l'avis de motion a été donné au préalable par Michel Fafard à la séance du conseil du 12 février 2018 (2018-02-037) et que le projet de règlement a été présenté à la même séance ;



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

**Attendu que** tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Hélène Houde

Que le présent règlement soit adopté.

---

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

La note de bas de page en référence à l'article 2 c) du règlement # 392 doit désormais se lire comme suit :

*Le conseil municipal désigne, au titre d'organisme local, les organismes suivants : la FADOQ (Saint-Norbert), les Chevaliers de Colomb (Saint-Norbert), le Cercle des Fermières (Saint-Norbert), la MRC de D'Autray (incluant les pompiers), tout comité citoyen, ou toute initiative socioculturelle au bénéfice de la population norbertoise, pouvant contribuer au dynamisme de la communauté.*

**ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

**Michel Lafontaine**

Maire

---

**Caroline Gagnon**

Directeur général et secrétaire-trésorière

2018-03-052

**(5) Table de concertation en patrimoine religieux de D'Autray**

Considérant l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray ;

Considérant que la MRC de D'Autray invite, élus, directions générales, employés municipaux et acteurs du milieu à discuter des principaux enjeux liés à la sauvegarde, à la mise en valeur et à la transformation de notre patrimoine religieux ;

Considérant que cette rencontre sera la première édition de la Table de concertation en patrimoine religieux de D'Autray ;

Considérant que cette rencontre se tiendra le 22 mars, à 13h à la MRC de D'Autray ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Patrick Pilon  
Appuyé par Michel Fafard

Que participe à cette rencontre :



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

*Municipalité  
de St-Norbert*

- Michel Lafontaine, maire
- Jacques Boisvert, conseiller

De payer les frais inhérents à cette journée, le cas échéant.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2018-03-053**

#### **(6) Invitation du MAMOT**

Considérant que la direction régionale du MAMOT invitait les maires et conseillers à une rencontre sur l'offre des services de plusieurs ministères et organismes œuvrant sur le territoire de Lanaudière ;

Considérant que cette rencontre avait lieu aujourd'hui même ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Hélène Houde

Appuyé par Jacques Boisvert

D'entériner la participation de M. le maire, Michel Lafontaine et des conseillers, Jacques Boisvert et Michel Fafard et de payer les frais inhérents à cette journée.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents, le cas échéant.

**2018-03-054**

#### **(7) Invitation à la Soirée annuelle de reconnaissance des bénévoles organisée par le Centre d'action bénévole Brandon**

Considérant que dans le cadre de la Semaine nationale de l'action bénévole qui se tiendra du 15 au 21 avril, le conseil municipal souhaite souligner l'importance du travail accompli par les bénévoles qui s'impliquent pour la communauté norbertoise au sein de divers organismes, regroupements ou associations ;

Considérant que le conseil municipal a demandé la collaboration des responsables des diverses organisations norbertaises pour désigner des bénévoles dont le travail méritait tout particulièrement d'être reconnu ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Jacques Boisvert

Qu'une lettre d'invitation soit transmise à tous les bénévoles norbertois afin de les convier à la *Soirée annuelle de reconnaissance des bénévoles* organisée par le Centre d'action bénévole de Brandon qui aura lieu de jeudi 19 avril prochain ;

Que la Municipalité défraie le coût des billets pour tous les bénévoles des différentes organisations norbertaises.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2018-03-055**

#### **(8) Le marché fermier de Saint-Norbert saison 2017 – 3<sup>e</sup> édition**

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert souhaite, pour une troisième année consécutive, quatre (4) marchés fermiers au cours de l'été 2018, soit quatre (4) vendredis, les 22 juin, 20 juillet, 17 août et 14 septembre;



Municipalité  
de St-Norbert

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

Considérant que Mme Hélène Blondin peut effectuer la coordination (avant-marché) pour un montant forfaitaire de 750 \$ ;

Considérant que le *Contrat de location d'un kiosque* et une *Politique de fonctionnement* sont maintenus ;

Considérant que les deux documents ont été transmis aux élus afin qu'ils en prennent connaissance ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert

Appuyé par Michel Fafard

De mandater Mme Hélène Blondin pour coordonner le marché fermier 2018 (avant-marché) au montant forfaitaire de 750 \$ ;

De ratifier, tel que présenté, le *Contrat de location d'un kiosque* et la *Politique de fonctionnement* pour le Marché fermier de Saint-Norbert 2018, troisième édition.

Monsieur le maire demande le vote. Cédric Tremblay déclare son intérêt particulier pour cet objet; il n'a pas participé aux délibérations, n'a pas voté et n'a pas tenté d'influencer. La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil votants.

2018-03-056

#### **(9) Compensation demandée à Bell Gaz Ltée.**

Considérant qu'à plusieurs reprises au cours de l'hiver 2018, nous avons manqué de gaz propane à l'église et ce, malgré des appels du maire au fournisseur – Bell Gaz Ltée ;

Considérant que l'appareil a commencé à indiquer un code d'erreur et à plusieurs reprises a cessé de fonctionner (nécessitant un réamorçage manuel afin d'effectuer le redémarrage) ;

Considérant que les nombreuses baisses de pression ainsi que le manque de gaz ont provoqué plusieurs allumages de l'électrode à répétition ;

Considérant que plusieurs composantes ont été remplacées pour enfin découvrir que l'enveloppe du brûleur central avait été endommagée ;

Considérant qu'une série de tests a dû être effectuée par l'Agent manufacturier (représentant de la compagnie IBC) ainsi que par Guillemette Énergies ;

Considérant que la Municipalité doit assumer une facture en main d'œuvre de 680 \$ plus taxes, en plus d'une facture d'huile de 1063.05 plus taxes ;

Considérant que s'il n'y avait pas eu un manque de gaz au réservoir de l'église, nous n'aurions pas eu à assumer ces factures ;

Considérant que ce problème a, en plus d'une facture de la part de Guillemette Énergies, fait perdre un temps incalculable aux officiers municipaux et aux bénévoles assurant le maintien d'une température adéquate à l'église - bâtiment historique ayant un caractère exceptionnel obtenu lors de l'inventaire des lieux de culte du Québec ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert

Appuyé par Patrick Pilon



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

Que le conseil municipal de Saint-Norbert, à titre de compensation pour les dommages à notre équipement causés par le manque de gaz propane au réservoir de l'église ;

- Demande à Bell Gaz d'assumer les frais de 680.00 \$ plus taxes.
- D'autoriser la direction générale à facturer Bell Gaz à cet effet.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-03-057

**(10) Affectation au fonds affecté BFS (Boues de fosses septiques)**

Considérant que l'article 4 du règlement # 398 – *Décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2018*, prévoit que le conseil autorise le versement d'un crédit pour le service de gestion des boues de fosses septiques à même le fonds affecté BFS de 19 337.46 \$ et à même les surplus réalisés au 31-12-2017 qui seront versés dans le fonds affecté BFS ;

Considérant que la résolution 2017-12-294 prévoit que les surplus du service de gestion des boues de fosses septiques au 31 décembre 2017 soient également transférés du surplus non affecté au fonds affecté BFS (boues de fosses septiques), une résolution viendra confirmer ultérieurement le montant exact à transférer ;

Considérant que les surplus de l'année 2017 ont été calculés et sont de 4 702.46 \$ ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Hélène Houde

Qu'une somme de 4 702.46 \$ soit transférée du surplus accumulé non affecté au fonds affecté BFS (boues de fosses septiques)

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-03-058

**(11) Fermeture du compte de banque de l'église**

Considérant le protocole d'entente entre la FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-NORBERT et LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT signée en 2013 ;

Considérant que cette entente prévoyait le transfert des sommes restantes au compte de banque de la Fabrique vers un compte dédié pour l'église à la municipalité ;

Considérant que les sommes ont servi à poursuivre la restauration, l'entretien ou permis de pourvoir aux dépenses courantes de l'église ;

Considérant que le solde actuel du compte de banque de l'église est composé de nouvel argent ;

Considérant que la municipalité a créé un fonds affecté pour l'église à même sa comptabilité et que de ce fait, il devient injustifié de maintenir actif un compte de banque afin de représenter les montants détenus dans ledit fonds puisqu'il en résulte une lourdeur administrative ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert

Appuyé par Lise L'Heureux



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

D'autoriser la direction générale à effectuer toutes procédures en lien avec la fermeture du compte bancaire représentant les montants détenus dans le fonds affecté de l'église;

D'autoriser la direction générale à transférer les sommes du compte bancaire de l'église vers le compte bancaire courant de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ANNULÉ

**(12) Gestion de la récupération des matières organiques – Collecte & transport, bacs**

Ce sujet est annulé.

2018-03-059

**(13) Augmentation de la distance actuellement autorisée pour la circulation des VHR sur les routes sous juridiction provinciale du territoire norbertois**

Considérant que la Municipalité n'a le pouvoir d'autoriser la circulation des véhicules hors route (VHR) que sur les routes sous sa juridiction et ce par règlement;

Considérant que le Club Quad Megaroues travaille en collaboration avec le ministère des Transports (MTQ) pour dresser les sentiers de VHR ;

Considérant que la Municipalité souhaiterait voir augmenter la distance actuellement autorisée pour la circulation des VHR sur les routes sous juridiction provinciale, c'est-à-dire :

- Route 347 sur un km depuis le dépanneur Gami jusqu'à la fin de la zone de 50 km/h vers St-Gabriel
- Rue des Érables sur un km depuis l'intersection de la route 347 vers Ste-Élizabeth

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert

Appuyé par Michel Fafard

De mandater le Club Quad Megaroues pour faire les démarches avec le MTQ en regard de l'augmentation de la distance permise pour la circulation des VHR sur les routes sous juridiction provinciale du territoire norbertois tel que décrit au préambule.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-03-060

**(14) Développement d'un nouveau site web et d'une carte interactive pour les entreprises norbertaises**

Considérant que la plate-forme du site web actuel est maintenant désuète et basée sur un modèle de blogue ;

Considérant que Mme Élise Bachant-Lagacé, contractuelle avec la Municipalité au niveau des communications, a déposé son offre de services pour le développement d'un nouveau site web et d'une carte interactive pour les entreprises norbertaises au coût respectif de 5 000 \$ et 1500 \$ plus taxes ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard

Appuyé par Jacques Boisvert

De mandater Élise Bachant-Lagacé pour développer un nouveau site web et une carte interactive pour les entreprises norbertaises pour un montant total de 6500 \$ plus taxes.



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

Monsieur le maire demande le vote. Cédric Tremblay déclare son intérêt particulier pour cet objet; il n'a pas participé aux délibérations, n'a pas voté et n'a pas tenté d'influencer. La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil votants.

2018-03-061

#### **(15) Marché volontaire de crédit carbone propulsé par la SADC**

Considérant qu'il existe un marché réglementé pour la vente de crédit carbone ;

Considérant qu'il existe un marché volontaire pour la vente de crédit carbone ;

Considérant que 15 SADC et CAE du Québec lance un projet pilote pour permettre à 10 organisations, sur chacun de leur territoire, de générer des crédits carbone et de les vendre par l'intermédiaire de Solutions Will ;

Considérant que dans D'autray la redistribution des revenus carbone se fera comme suit :

- Solutions Will : 50 %
- Municipalité : 20 %
- SADC : 5 %
- Fonds vert Lanaudière : 25 % (pour projets communautaires à vocation environnementale)

Considérant que la municipalité a réalisé des projets susceptibles d'avoir réduit sa production de GES;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard

Appuyé par Jacques Boisvert

De s'inscrire dans ce projet et de préparer une évaluation des quantités approximatives de réductions de GES faites par la municipalité depuis 2010 (date d'admissibilité).

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-03-062

#### **(16) Nordikeau – Caractérisation de l'eau brute – réseau de l'église**

Considérant que la municipalité souhaite installer un système de désinfection par Ultra-Violet au réseau d'eau potable de l'église ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la caractérisation de l'eau brute du réseau de l'église afin de déterminer s'il est possible de le faire ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Hélène Houde

Appuyé par Jacques Boisvert

De mandater Nordikeau pour effectuer la caractérisation de l'eau brute du réseau de l'église pour un montant total de 912.50 \$ plus taxes (587.50 \$ pour les analyses et 325 \$ pour l'échantillonnage et l'interprétation des résultats).

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-03-063

#### **(17) Abolition du poste responsable loisirs et culture**

Considérant les articles 93 et 94 de la *Loi sur les compétences municipales*;



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

*Municipalité  
de St-Norbert*

Considérant qu'une Assemblée générale spéciale du Service récréatif St-Norbert Inc. se tenait le 27<sup>e</sup> février dernier et que les nouveaux administrateurs de cet OBNL ont été élus ;

Considérant que le conseil municipal souhaite que le Service récréatif St-Norbert Inc. s'occupe à nouveau des loisirs incluant le camp de jour ;

Considérant que par cette réorganisation, le poste de *responsable loisirs et culture* n'a plus lieu d'être maintenu ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert

Appuyé par Patrick Pilon

Que le conseil municipal de Saint-Norbert :

- abolisse le poste *responsable loisirs et culture* ;
- met fin à l'emploi de Mme Johanne Sicard ce jour ;
- autorise la direction générale à effectuer toutes procédures en lien avec cette abolition de poste et cette fin d'emploi ;
- verse toute indemnité requise en vertu de la *Loi les normes du travail* à Mme Johanne Sicard ;
- remercie Mme Sicard pour son dévouement et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets futurs.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2018-03-064**

#### **(18) Ampoules pour le terrain de soccer**

Considérant que la Municipalité avait commandé des ampoules pour remplacer celles brûlées dans les lampadaires du terrain de soccer en 2015 ;

Considérant que ces ampoules n'ont jamais été installées ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard

Appuyé par Jacques Boisvert

De mandater Services électriques CH pour effectuer le remplacement de ces ampoules (il a les ampoules).

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2018-03-065**

#### **(19) Demande du Service récréatif St-Norbert Inc.**

Considérant que le Service récréatif St-Norbert Inc. est sous la gouverne de sept (7) nouveaux administrateurs depuis la tenue de l'assemblée générale spéciale dudit service tenue le 27 février 2018 ;

Considérant que le CA a tenu une première rencontre le 4 mars 2018 et que le secrétaire-trésorier a transmis à la Municipalité le procès-verbal de cette rencontre dans laquelle des demandes s'adressent à la Municipalité ;

Considérant que les demandes financières sont les suivantes :



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

Municipalité  
de St-Norbert

- «13500\$, pour payer le poste de coordonnateur des loisirs, à raison de 25h /semaine à 15\$/ heures, jusqu'au 31/12/2018 à compter du 16 avril 2018 ;
- 13 100\$, pour payer le salaire des animateurs du camp de jour ;
- 2500\$, pour payer la gestion comptable des salaires et dépenses de l'OBNL ;
- 500\$, les dépenses courantes (encre, papier et etc.) ;»

Considérant que le total des demandes financières s'élève à 29 600 \$ :

Considérant que les demandes administratives sont les suivantes :

- «D'aviser leurs assurances de nos activités en loisir et culture et de nous y inclure dans ceux-ci. De plus de payer les assurances pour les administrateurs de l'OBNL. »

Considérant que la Municipalité peut ajouter le Service récréatif St-Norbert Inc. à sa police d'assurance à titre d'assuré additionnel moyennant un coût approximatif de 1000 \$ ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Hélène Houde  
Appuyé par Jacques Boisvert

Que le conseil municipal :

- Octroie au Service récréatif St-Norbert Inc. un montant de 5000 \$ pour le début de leurs activités de fonctionnement et autorise la direction générale à émettre le chèque à cet effet ;
- Demande une rencontre entre les élus et les membres du CA du Service récréatif St-Norbert Inc.;
- Accepte le Service récréatif St-Norbert Inc. à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance (MMQ) de la Municipalité de Saint-Norbert et acquitte les frais reliés à l'ajout de cet assuré additionnel.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

#### **AFFAIRES NOUVELLES ET DIVERS**

2018-03-066

#### **(ajout) Demande de soutien financier – Les Amis de l'environnement de Brandon**

Considérant que l'organisme, *Les amis de l'environnement de Brandon*, organise une conférence tenue par Me Jean-François Girard, biologiste et avocat réputé en droit de l'environnement ainsi qu'en droit municipal ;

Considérant que cette conférence s'adresse à toute la population, élus et employés municipaux ;

Considérant que cette conférence dévoilera les aspects légaux de la loi 132 : loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques ;

Considérant que cette conférence pourrait être utile dans le projet de dragage de l'étang, ici à Saint-Norbert ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard  
Appuyé par Lise L'Heureux



Municipalité  
de St-Norbert

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

Que le conseil municipal accepte de soutenir cette conférence en versant une contribution de 100 \$ à l'organisme, *Les amis de l'environnement de Brandon*, et autorise la direction générale à émettre le chèque à cet effet.

Une majorité d'élus de Saint-Norbert participeront à cette conférence (nombre à confirmer).

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-03-067

#### **(ajout) Demande de Mme Manon Carrière – garde d'un 3e chien**

Considérant que Mme Manon Carrière a déposé une lettre à l'intention du conseil municipal demandant une permission spéciale afin de garder un 3<sup>e</sup> chien malgré l'article 7.1 du règlement 369 - Règlement abrogeant le règlement numéro 259 et édictant de nouvelles dispositions concernant la garde des chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Norbert ;

Considérant que les élus ont pris connaissance de la demande écrite ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard

Appuyé par Patrick Pilon

D'accusé réception de la demande de Mme Carrière.

De ne pas passer outre l'application du règlement 369 et la disposition limitant à 2 le nombre de chiens permis par adresse civique par équité envers tous les citoyens propriétaires de chien.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Point d'information

#### **(ajout) Projet Accompagnons nos aînés – Présence d'une travailleuse de milieu à Saint-Norbert**

Dans le cadre du projet *Accompagnons nos aînés* soutenu par le Centre d'action bénévole Brandon, une travailleuse de milieu sera présente au bureau municipal de Saint-Norbert pour accompagner nos aînés dans un large éventail de demandes comme : recherche d'une résidence, soins à domicile, remplir un formulaire ou une demande au gouvernement, transport, besoin de parler, maltraitance, aidants naturels, activités de toutes sortes, aide alimentaire, trouver des appareils électroménagers, etc.

La présence débutera le 3 avril 2018 dès 9h00.

2018-03-068

#### **(ajout) Formation Rôles et responsabilités des élus**

Il est proposé par Jacques Boisvert

Appuyé par Cédric Tremblay

Que Michel Lafontaine, maire, Hélène Houde, conseillère et Patrick Pilon, conseiller participent à la formation Rôles et responsabilités des élus le 28 avril prochain de 9h à 12h (lieux à déterminer). Le coût de la formation est à répartir selon le nombre de participants (1500 \$ plus taxes) et à payer les frais inhérents à cette formation.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

#### **(20) PÉRIODE DE QUESTIONS**



*Municipalité  
de St-Norbert*

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**12 MARS 2018**

**2018-03-069**

**(21) Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Michel Fafard

Que la séance soit levée à 21h00.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

**Michel Lafontaine**  
Maire

---

**Caroline Gagnon**, directrice générale  
secrétaire-trésorière

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**Michel Lafontaine**, maire